N° 146

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications

Mardi 18 septembre 2007

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

3 OUVERTURE DE LA SÉANCE

3 PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA COHÉSION DES POLITIQUES EXTÉRIEURES DE L'ESPACE WALLONIE-BRUXELLES, DÉPOSÉE PAR MM. MILLER ET CONSORTS (DOC. 520 (2006-2007) — N° 1)

3 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

3 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, MM. Miller, Bodson, Lebrun, Mme Simonet, Ministre)

5 VOTES

6 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

6 INTERPELLATION

6 de M. Lebrun sur « l'avenir du Benelux », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des relations extérieures
(Orateurs: M. Lebrun, Mme Simonet)

8 ORGANISATION DES TRAVAUX

8 QUESTIONS ORALES

8 de M. Wacquier sur « le développement d'EURODISTRICT », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des relations extérieures
(Orateurs: M. Wacquier, Mme Simonet)

9 de M. Fontaine sur « l'état d'avancement des projets financés par la Division des Relations internationales (DRI) sous la responsabilité de Georges Rovillard », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des relations extérieures
(Orateurs: M. Fontaine, Mme Simonet, M. le Président)

11 LISTE DES INTERVENANTS

12 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES, DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présidence de M. Charles Janssens, Vice-Président

- La séance est ouverte à 10 heures 37 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Pour des raisons de santé, M. Smal, Président, ne peut assurer la Présidence de notre Commission, aussi vais-je le remplacer aujourd'hui. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA COHÉSION DES POLITIQUES EXTÉRIEURES DE L'ESPACE WALLONIE-BRUXELLES, DÉPOSÉE PAR MM. MILLER ET CONSORTS (DOC. 520 (2006-2007) — N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à la cohésion des politiques extérieures de l'espace Wallonie-Bruxelles, déposée par MM. Miller et Consorts.

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Bodson est désigné en tant que Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – Je cède la parole à M. Miller qui va nous présenter sa proposition de résolution.

M. Richard Miller (MR). – Je tiens tout d'abord à rappeller que la présente proposition de résolution, compte tenu de ses objectifs, avait été déposée aux Bureaux de différentes Assemblées. À la Communauté française, cette proposition a été rejetée par la Majorité, aussi ne me fais-je aucune illusion quant au sort qui lui sera réservé ici.

Cette proposition avait été inscrite à l'ordre du jour de précédentes réunions. Toutefois, à ma demande, son examen a été repoussé jusqu'à aujourd'hui.

La raison de l'existence de cette proposition de résolution est double. Il y a tout d'abord un constat, celui de la composition du Gouvernement de la Communauté française qui compte plusieurs Ministres à double casquette oeuvrant à la fois pour la Communauté française et la Région wallonne — mais pas un seul qui travaillerait à la fois pour la Communauté française et la Région bruxelloise. Il y a, ensuite, une analyse, celle de la Note de Politique internationale déposée par Mme la Ministre Simonet. Ces deux éléments laissent paraître que la Région bruxelloise n'est pas suffisamment prise en considération. La composition du Gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles nous paraît marquer un pas en arrière et même créer une certaine distorsion de l'espace francophone. Il nous semble donc utile de renforcer la coopération entre les Francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Par ailleurs, cette proposition de résolution a aussi été déposée dans le but d'intégrer davantage les outils déjà existants, comme le CGRI et la DRI. Cette intégration n'a toujours pas été accomplie aujourd'hui et il semble qu'il faille encore attendre longtemps avant que cela ne soit fait. Nous demandons aux Gouvernements respectifs de réaliser, dans les plus brefs délais, la fusion du CGRI et de la DRI, de redéfinir les rapports entre le CGRI et l'autorité de tutelle et, enfin, d'organiser une meilleure synergie entre la politique internationale de nos entités et la politique du Commerce extérieur.

Sur ce dernier point, je citerai les chiffres de l'exportation. On peut observer que ceux-ci s'élèvent à 79,85% en Flandre, à environ 17,57% en Wallonie et à seulement 2,58% en Région bruxelloise. Ces chiffres pourraient être meilleurs, si les Francophones étaient d'avantage organisés dans leurs relations extérieures.

M. Maurice Bodson (PS). – Le Groupe PS s'est penché sur cette proposition de résolution. Je pense que son contenu n'est pas en adéquation avec la réalité, puisque l'actuelle Majorité est déjà allée bien plus loin, en désignant des Ministres à double casquette dans les deux Gouvernements.

L'ANPI et le Contrat pour l'école sont deux exemples concrets qui prouvent que la Région wallonne et la Communauté française mènent des politiques équilibrées dans des domaines de première importance.

Dans sa proposition, M. Miller dit aussi que Bruxelles est délaissée, alors que la Région bruxelloise est le siège de l'Espace Wallonie-Bruxelles. D'ailleurs, sur un plan stratégique, les Wallons ont bien compris tout l'intérêt de ne pas abandonner Bruxelles.

En ce qui concerne la fusion du CGRI et de la DRI, nous ne doutons pas que celle-ci deviendra réalité sous cette législature. Cette fusion sera l'occasion de renforcer la qualité des services.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler quelques éléments.

Tout d'abord, il faut être bien conscient que ce n'est pas la première fois qu'un Gouvernement est composé de Ministres à double casquette, c'était déjà le cas en 1999. L'expérience s'était révélée fructueuse et cette manière de voir les choses s'est prolongée. Je pense, par ailleurs, qu'il y a un contre sens dans le raisonnement de M. Miller puisque le MR, lui, n'a pas organisé de double casquette durant la précédente législature.

Je voudrais, ensuite, pointer quelques éléments de la proposition de résolution qui ne me semblent pas représenter la réalité :

- il y est question du «rôle dérisoire de Bruxelles dans la Note de Politique internationale». C'est une affirmation paradoxale, puisque la note a été rédigée en concertation avec la CoCoF. La notoriété mondiale de Bruxelles joue par ailleurs grandement en sa faveur ;
- la proposition de résolution parle de «l'absence totale des enjeux culturels», ce qui n'est pas une réalité, puisque de nombreux défis sont notamment évoqués dans la Note de Politique internationale ;
- au sujet de la fusion CGRI — DRI, il en est effectivement question depuis longtemps, mais les deux Gouvernements y travaillent de manière cohérente et les choses progressent. Nous n'ignorons pas qu'il y a, bien entendu, des problèmes d'ordre budgétaire mais tous les espoirs sont permis. Mme la Ministre devrait d'ailleurs parvenir à réaliser cette fusion sous cette législature ;
- dans la proposition de résolution, il est aussi question d'une «Note de politique internationale qui devrait être concertée avec la Région de Bruxelles-Capitale». Avec une telle formulation, il faut bien prendre conscience que cela impliquerait une concertation avec les Flamands de Bruxelles, ce qui, je pense, ne serait pas dans notre intérêt.

Je pense que, derrière cette proposition de résolution, la préoccupation première de M. Miller est la composition du Gouvernement. Le cdH ne peut pas voter cette proposition.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Votre proposition de résolution est mal ciblée, hétéroclite et inutile. Elle est mal ciblée, parce que, si la question des Ministres à double casquette n'est pas dépourvue d'intérêt, ce sujet ne concerne pas notre Commission. Cette résolution est hétéroclite, car elle n'est traversée par aucune logique, mélangeant contenu et questions institutionnelles. Cette proposition est aussi inutile, puisqu'elle suscite une discussion sur la Note de Politique internationale, note que je n'étais nullement obligée de déposer dans les deux Parlements. Je trouvais toutefois qu'il était intéressant de faire intervenir les deux entités et j'ai d'ailleurs tenu compte de l'avis des uns et des autres.

Je trouve que votre proposition de résolution enfonce des portes ouvertes. Vous évoquez la nécessité de synergies entre Communauté française, Région wallonne et Région bruxelloise, alors que celles-ci existent. Vous parlez de synergies entre les Relations internationales et le Commerce extérieur, alors que celles-ci sont déjà très bonnes. Vous évoquez la nécessité de s'intéresser à l'Afrique Sub-saharienne, ce qui est déjà le cas. Concernant le débat européen, nous y avons pleinement pris part. Quant à l'approche bilatérale que vous voulez renforcer, nous pensons justement qu'il est utile de pouvoir consolider ce type d'approche, tout en étant capables de s'en détacher à d'autres moments.

Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres, il est préférable de repousser cette proposition.

M. Richard Miller (MR). – Bien entendu, je ne m'attendais pas à une différence de vote par rapport au vote émis à la Communauté française. Permettez-moi toutefois de répéter qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il semble que Mme la Ministre estime que tout va bien entre les Francophones de ce pays et que cette enceinte n'est pas le lieu pour discuter de tout ce qui pourrait concerner les relations entre Francophones. Je me demande alors où tenir ce genre de débat ! Si la Majorité est persuadée que son travail est excellent, on peut se demander pourquoi des difficultés avec les Francophones de Bruxelles surgissent régulièrement.

En ce qui concerne l'accueil des Flamands évoqué par M. Lebrun, je n'ai jamais dit que les Flamands devaient siéger dans notre Parlement. Dans la proposition de résolution, il est question des Ministres francophones du Gouvernement de Bruxelles-Capitale. Le FDF a d'ailleurs signé la proposition.

Quant à la fusion CGRI — DRI, elle n'avance pas. Si elle a enfin lieu, je n'hésiterai pas à féliciter Mme la Ministre mais, en attendant, j'ai tout de même le droit de poser des questions sur ce sujet.

Il est clair que Bruxelles est régulièrement négligée dans la Note de Politique internationale. Je peux, par exemple, vous citer ce passage où il est clairement dit «que les cinq pôles de compétitivité identifiés dans les actions prioritaires pour l'avenir wallon constitueront une référence première dans les actions extérieures menées au titre des compétences régionales». Pas un mot sur Bruxelles ! Nous avons déjà eu ce débat à la Communauté ! Je ne dis pas qu'il ne faut pas agir pour la Wallonie. Je dis simplement que le fait de n'avoir, dans la composition du Gouvernement de la Communauté française, que des Ministres à double casquette travaillant pour la Région wallonne, pose problème car les mesures prises par ces Ministres le sont essentiellement au profit de la Wallonie. Avec une telle manière de faire, on se coupe de la Région bruxelloise. Ce n'est pourtant qu'en renforçant la cohésion avec Bruxelles que les Wallons s'en sortiront ! C'est tout ce que dit la proposition de résolution.

On a bien vu que ces double casquettes pouvaient poser problème, comme dans le dossier «Immo-Congo».

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Dans ce cas précis, le problème venait justement du fait qu'il y avait deux Ministres différents.

M. Richard Miller (MR). – Votre Note de Politique internationale est très bonne, mais elle est tronquée car toutes les compétences qui devraient unir les Francophones de Wallonie et de Bruxelles font défaut.

M. Michel Lebrun (cdH). – La proposition de résolution parle de «Bruxelles-Capitale», ce qui signifie qu'elle vise donc bien Bruxelles avec sa partie néerlandophone. Quant à la Note de Politique internationale, elle a été écrite en collaboration avec la CoCoF. Je ne pense pas qu'il soit utile d'aller encore plus loin dans la concertation. Enfin, je pense qu'il est essentiel d'avoir un seul Ministre des Relations internationales pour la Communauté française et la Région wallonne. Avant ce n'était pas le cas et cela créait beaucoup de tensions.

M. Richard Miller (MR). – Je ne répondrai pas à M. Lebrun de manière polémique, mais je relève, notamment, qu'un débat était intervenu au Parlement wallon au cours duquel il avait été dit que la note avait été transmise sans débat interne à la Majorité.

Par ailleurs, j'ai entendu avec intérêt le fait que l'AWEX avait été évoquée. Or, il ne me semble pas que ce soit la voie décidée par le Gouvernement wallon.

J'en conclus que les différents éléments de ma proposition de résolution ne sont pas aussi hétéroclites qu'on semble le dire ici. Ils ont leur place dans le débat.

VOTES

M. le Président. – Ayant largement donné place au débat démocratique, je vous propose de passer aux votes.

La proposition de résolution a été rejetée par 5 voix contre 2.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – J'observe que la confiance est accordée au Rapporteur et au Président pour l'élaboration du Rapport, et vous en remercie.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE M. LEBRUN À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR « L'AVENIR DU BENELUX »

M. Michel Lebrun (cdH). – Le Traité instituant l'Union économique Benelux fut signé en février 1958 pour une période de 50 ans et expirera en conséquence le 31 octobre 2010. Les trois Gouvernements concernés ont entamé une réflexion sur la manière de poursuivre la coopération mise en place en 1960, même si l'article 99 de œ texte dispose que celui-ci reste automatiquement en vigueur pour des périodes successives de 10 ans afin d'éviter tout vide juridique.

La question de savoir si le Traité Benelux a encore un avenir a déjà trouvé réponse dans le fait que les trois pays partenaires ont décidé de poursuivre cette coopération, en reconnaissant toutefois qu'il convenait d'en réajuster le cadre. Le contexte ayant évolué, une tacite reconduction en l'état n'était plus envisageable, si les partenaires entendaient atteindre leurs objectifs communs. En effet, la configuration du monde, les relations entre États, la société en elle-même ont connu une évolution de leur réalité depuis les années 60. La coopération Benelux a dû s'y adapter par la mise en oeuvre d'ajustements pragmatiques, auxquels il semble essentiel d'assurer une plus grande sécurité juridique.

À titre d'exemple, nous pourrions évoquer la réforme de l'État belge et sa nouvelle structure fédérale, mais aussi l'émergence de l'Union européenne. L'équipollence des normes existant au sein de notre pays entre le pouvoir fédéral et les pouvoirs fédérés se traduit aussi par le fait qu'il faudra que se prononcent neuf Parlements sur la réduction de ce Traité.

Aujourd'hui, il y a lieu de passer à une étape supérieure, puisque la question n'est plus de savoir si on doit continuer en 2010, mais bien comment prendre un nouveau départ pour l'avenir du Benelux, et comment en redéfinir le fondement.

Jusqu'à présent, cette structure a été un brillant exemple de coopération aux niveaux régional, national et international. Elle a, à ce titre, tenu différents rôles clés, notamment dans le cadre du processus d'émergence de l'Union européenne avec une référence spécifique au traité Schengen, mais aussi, notamment, en matière de mise en oeuvre d'une coopération efficace dans des domaines tels que celui de la coopération policière renforcée, des droits intellectuels, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'aide médicale ou de la fraude fiscale. Nous pourrions également citer, à ce titre, la coopération avec des organisations subrégionales comme l'Assemblée Balte, le Conseil nordique ou les Landern allemands. Il s'agit là d'une coopération régionale transfrontalière.

Le Benelux a donc à son actif un bon nombre de réussites. Les trois États sont amenés à se rencontrer, à échanger des points de vue et à se comprendre afin d'accroître les chances de réussir à mettre en place des synergies par la participation privilégiée des partenaires. Il est important de donner une image positive au niveau européen et de démontrer qu'il existe des concertations entre ces trois pays au niveau de la réflexion commune, et qu'il ne s'agit pas d'un petit jeu dans le cadre duquel chacun tente de ravir quelques sièges à l'autre. Aujourd'hui, il faut réajuster le fonctionnement du Benelux et voir comment celui-ci doit s'adresser à des partenaires potentiels, à l'exemple de certaines régions françaises ou autres Landern allemands, dans une période où le fait régional est de plus en plus important.

Le Benelux peut également jouer un rôle de modèle pour d'autres pays, comme il l'est pour le Conseil nordique. Nous pouvons, ainsi, donner à nos trois pays une dimension qui permet de se faire mieux entendre à un niveau élargi et de mieux répondre aux demandes de nos citoyens.

Je souhaiterais que vous nous indiquiez le rôle et la position que la Région wallonne et la Communauté française doivent adopter en cette matière. Je voudrais que vous nous disiez quel est l'avenir du Benelux et

quelle collaboration vous envisagez avec les deux pays partenaires. Bref, quelles sont les lignes de force de cette coopération, quelles démarches avez-vous entreprises? Je souhaiterais que la Région wallonne ait un rôle moteur dans cette négociation.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Le Traité qui institue l'Union économique du Benelux arrive effectivement à échéance en 2010.

Pour la Région wallonne, il s'agit d'un cadre de coopération utile et qui doit se poursuivre, en l'adaptant toutefois aux progrès de l'intégration européenne — lesquels sont d'une ampleur que chacun était loin d'estimer au moment de la signature du Traité de Rome — mais aussi aux réformes institutionnelles belges et aux nouveaux défis auxquels se trouvent confrontées la Région wallonne et la Communauté française.

Reconnaissant cette nécessité, les précédentes Présidences du Benelux ont lancé un processus de réflexion sur la refonte du texte du Traité. Les partenaires ont d'abord évalué les parties du texte qu'elles estimaient devoir réviser, puis un texte martyr a été élaboré par la Présidence belge afin de permettre le lancement des négociations. Ce texte, qui était préparé au niveau administratif par le Fédéral en collaboration avec les entités fédérées, est en tout point susceptible d'être amendé par les parties intervenantes dans le cadre des négociations. Il a été présenté aux partenaires en juillet dernier et des remarques ont été formulées très rapidement, notamment par les Pays-Bas et le Luxembourg. Je peux vous préciser que la réunion de négociation se tiendra cet après-midi au Luxembourg. La Région wallonne et la Communauté française en seront parties prenantes. La Région wallonne accompagne le processus au sein de la délégation belge, veille à ce que ses compétences soient reconnues et prend, le cas échéant, directement part aux concertations avec les partenaires.

J'ai fait en sorte que le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté française se prononcent sur les négociations à venir et la position qu'il convenait d'y adopter.

Pour ce qui touche l'avenir du Benelux, la Région wallonne reconnaît l'importance d'un dialogue politique renforcé dans le contexte européen, d'autant plus que des conceptions de plus en plus divergentes apparaissent sur l'avenir de l'Union européenne. De plus, nous devons observer l'intérêt des États baltes qui ont souhaité s'associer aux initiatives du Benelux au sein de l'Union européenne et bénéficier de l'expérience acquise, comprenant qu'on est effectivement plus fort ensemble, ce qui souligne l'importance de se concerter.

Le Benelux doit demeurer un laboratoire de la coopération transfrontalière, notamment en matière de coopération sur des thèmes comme les transports, l'infrastructure routière ou l'aménagement du territoire. De même, la coopération Benelux dans les domaines particuliers devrait pouvoir être étendue à des régions frontalières, à l'exemple de certains Landern allemands. À cet effet, des accords de coopération spécifiques et ad hoc devraient pouvoir être conclus avec ces Régions.

Le Gouvernement wallon voudrait que le Traité prévoit un partenariat privilégié entre les parties au sein des organisations internationales, lequel partenariat permettrait à de petits pays, comme le nôtre, d'avoir une voix plus forte dans le champ multilatéral.

Pour la Région wallonne, il faut que le Benelux soit également une organisation flexible, à-même de répondre aux réels besoins et priorités convenus entre les partenaires. Ces programmes pourraient être exécutés par les services du Secrétariat général sous le contrôle du Comité des Ministres, lequel devrait être régulièrement informé de l'évolution des travaux afin qu'il puisse en suivre les différentes étapes et échéances.

Vous m'interrogez sur l'existence d'une étude de la Région wallonne sur la poursuite de la coopération Benelux. Je vous dirais qu'à ma demande, une enquête administrative a été consacrée aux plus values du Benelux ; enquête dont il ressort que son image et son fonctionnement pourraient être fortement améliorés.

Les négociations de cet après-midi ne font donc que commencer et la Région wallonne y sera associée aux côtés de la délégation belge. Nous devrions pouvoir poursuivre ces travaux sur ce véritable laboratoire dont nous pouvons améliorer le fonctionnement.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je remercie Madame la Ministre pour sa réponse précise, et je note que le Gouvernement a délibéré sur cet objet . Il faudra d'autant plus conforter cette thématique que nous nous trouvons dans une Europe qui s'étend et dont le coeur doit rester cohérent. À titre personnel, j'ai souvent rencontré des difficultés à expliquer à nos amis Hollandais l'équipollence des normes chez nous.

Pour œ qui concerne la flexibilité intégrée dans le programme de travail du Benelux, elle est essentielle, d'autant que nous devons traiter de questions notamment financières et sociales qui doivent être envisagées dans œ Taité. À titre d'exemple, une coopération en matière policière est importante entre les trois pays membres du Benelux afin de lutter contre la grande fraude et de mettre en place des mécanismes idoines à l'intérieur de l'Europe.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – En l'absence de son auteur qui est excusé, la question orale de M. Di Antonio sur «la nature des relations entre la Région wallonne et la Biélorussie» est reportée.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. WACQUIER À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR « LE DÉVELOPPEMENT D'EURODISTRICT »

M. Pierre Wacquier (PS). – La troisième réunion du Comité constitutif de l'Eurodistrict s'est tenue à Tournai, le 2 juillet. Elle a été consacrée à l'examen des travaux du groupe technique et à la poursuite de la démarche de création de l'Eurométropole. Des questions restaient pendantes à l'époque, notamment en termes budgétaire de l'organisation du siège des services opérationnels, mais aussi des statuts.

Je sais que la réalisation de pareils projets n'est pas facile et demande du temps, mais les plus beaux projets doivent pouvoir se poser les questions qui leur permettent d'entrer dans une phase concrète où ils deviennent plus visibles pour le grand public qui, sinon, risque de se perdre.

Ce moment est arrivé pour l'Eurodistrict. Le Gouvernement suit scrupuleusement l'évolution des travaux préparatoires, mais je voudrais savoir si vous disposez de nouveaux éléments sur les questions qui n'avaient pas trouvé de réponse il y a deux ou trois mois. Ainsi, un accord est-il en voie de concrétisation entre les parties sur l'ensemble de œ projet ? Quand le Gouvernement se prononcera-t-il sur la participation à celui-ci ?

Je sais que le soutien aux outils permettant le renforcement de la coopération transfrontière fait partie de votre Note de Politique internationale et je sais que vous êtes attentive au développement du type de structure que nous évoquons. Je vous demande donc un soutien et un effort continus pour le dossier Eurodistrict qui s'avère de plus en plus important pour la Région Picarde et le Hainaut occidental.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Le Gouvernement wallon continue d'être un partenaire actif du projet d'Eurométropole Lille — Tournai — Courtrai. Il s'est prononcé sur cette participation et il y dispose d'un représentant.

La réunion du Comité constitutif, qui s'est tenue le 2 juillet à Tournai, a permis à toutes les parties de redire leurs engagement et soutien à œ projet. À l'initiative de la Région wallonne et de la Communauté française, les différents Gouvernements concernés au niveau belge ont défini une position commune afin de pouvoir tenir le calendrier prévu et s'assurer du bon fonctionnement de ces structures.

Cette position a permis d'identifier les questions demeurant à résoudre par les différents partenaires, à l'exemple de la localisation précise du siège opérationnel, de la nature du siège officiel lillois qui ne doit pas entraîner de coûts substantiels, du statut du personnel qui doit être cohérent et équilibré dans le droit applicable dans chaque pays, du rôle et du pouvoir de la Présidence actuellement assumée par M. Maurot, lequel niveau de pouvoir ne doit pas se substituer au Bureau. On trouve encore, parmi les autres points, le principe du processus à suivre pour toutes directions prises par le Bureau, mais également la répartition du budget entre les différents partenaires.

Ces questions ont été listées et trouvent des réponses.

La position adoptée est conforme aux aspects auxquels le Gouvernement wallon a toujours veillé. Il s'agit notamment de garantir un rôle actif pour la Région wallonne et la Communauté française et d'éviter le développement d'un axe unilatéral Courtrai — Lille dont nous serions exclus. Il s'agit encore de ne pas

dupliquer les structures existantes, de limiter la taille des organes que sont le Bureau et l'Assemblée générale, tout en veillant à une réprésentation équilibrée entre les partenaires, de limiter les frais de fonctionnement des structures et d'exclure tout transfert de compétences au bénéfice de la nouvelle structure.

La réunion du groupe technique du 5 septembre a permis de répondre aux points évoqués par les parties belges, à savoir la localisation du siège opérationnel qui sera inscrite dans les statuts et au sujet de laquelle une décision sera prise aux alentours du 9 octobre — encore que les statuts préciseront qu'il se situe en Belgique. D'autres réponses précisent que le siège officiel n'entraînera pas de coûts excédentaires, qu'un groupe technique a été mis en place afin de valider les questions juridiques liées au statut du personnel, que le rôle de la Présidence a été précisé, que le principe du consensus pour toute décision du Bureau a été confirmée dans les statuts et que la répartition budgétaire entre les différents partenaires francophones a été finalisée et sera inscrite dans ces mêmes statuts.

En conséquence, les Gouvernements wallon et de la Communauté française pourront confirmer sans aucun problème leur participation à l'Eurométropole. Vous aurez noté que l'attitude de nos Gouvernements est conforme à la Note de Politique internationale que j'ai déposée.

Par ailleurs, au moment de son installation, le Ministre-Président Demotte a rencontré tous les Ministres du Gouvernement wallon et nous avons évoqué ce dossier auquel il est particulièrement attentif.

M. Pierre Wacquier (PS). – Je remercie Madame la Ministre pour ses réponses précises et observe que les dipositions utiles s'organisent. J'attire toutefois son attention sur les problématiques de la mobilité et des transports, dans lesquelles existent des litiges à résoudre.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS FINANCÉS PAR LA DIVISION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI) SOUS LA RESPONSABILITÉ DE GEORGES ROVILLARD »

M. Philippe Fontaine (MR). – Le goût immodéré de l'ancien bourgmestre de Fontaine-l'Evêque pour les voyages n'est plus à démontrer. Cette Commune vient d'ailleurs encore de recevoir, notamment par avocat interposé, des factures de déplacements à l'étranger impayées par M. Rovillard pour un montant de 9.398 euros.

Il semble qu'il s'agirait de frais de voyages effectués par M. Rovillard dans le cadre de missions confiées et couvertes par la DRI pour la mise en place de projets à l'étranger mais dont le remboursement aurait été refusé par la Direction générale des Relations extérieures. Des frais d'autre nature auraient également fait l'objet de refus, portant le total dû à plus de 13.000 euros. Je ne développerai pas plus avant cet aspect des choses, cette affaire étant entre les mains de la justice.

Par contre, les missions que Fontaine-l'Evêque auraient mises en oeuvre et qui étaient soutenues par la DRI m'interpellent. Elles portaient sur un projet de création d'une agence de développement régional sur une île du Chili dans un cadre de coopération. Il s'agirait également d'un projet poursuivant un objectif de développement durable « échange de savoir-faire et de formation en matière de gestion des déchets solides et de l'eau, à Beni-Mellal au Maroc et du projet d'expertise et plan de sauvetage de la Medina de la même ville ». Quand on voit l'état de Fontaine-l'Evêque j'estime que, en effet, M. Rovillard a une expertise dans ce domaine.

Je souhaiterais savoir si les affaires liées à M. Rovillard ont eu un impact sur ces projets et s'ils ont été poursuivis.

Par ailleurs, pourriez-vous me dire en quoi consiste l'agence de développement régional prévue sur une île du Chili et quelles sont ses réalisations? Enfin, je souhaiterais connaître le bilan de l'ensemble.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Pour ce qui concerne le Chili, le projet 4.1 du programme de travail bilatéral 2003-2006 portait sur « la création d'une agence de développement régional sur l'île de Chiloé ». Mon administration m'a fait savoir que les objectifs de ce projet en matière de formation du personnel local de la future agence et de l'aide à la création de l'agence ont été atteints. Cela a conduit à la mise en place d'un outil de développement s'inscrivant dans une perspective de durabilité. Cet outil intègre des paramètres locaux mais est transposable et l'effet multiplicateur potentiel de cette initiative pilote est incontestable. Plusieurs autres Communes de l'île

sont, me dit-on, intéressées par cet outil, de même que les municipalités chiliennes et autorités sectorielles de ce pays. Ainsi, le PNUD serait intéressé par la diffusion de ce type d'expérience.

En ce qui concerne les quatre subventions accordées à l'association « cité unie Belgique » par la DGRE/DRI, les dépenses déclarées ont été jugées irrecevables par l'administration et les montants indûment perçus ont fait l'objet d'une procédure de recouvrement.

Vous m'interrogez, par ailleurs, sur les deux projets relatifs au Maroc. Ils relèvent des appels à projets lancés dans le cadre de la coopération. Le premier a été sélectionné en 2003 avec avis favorable de l'administration, du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale et du Délégué à Rabat. Il concernait l'échange de savoir-faire et la formation en matière de gestion de déchets et de l'eau à Beni-Mellal qui est une Ville de 165.000 habitants. Une subvention de 29.167 euros a été octroyée à la Ville de Fontaine-l'Evêque pour la réalisation de ce projet.

Selon les rapports reçus de la DRI, les résultats de ce premier projet se résument à des formations acquises par des fonctionnaires marocains dans les domaines énoncés ainsi qu'à une aide à l'identification de solutions locales adaptées à ces domaines, grâce à l'échange d'expériences. Il semblerait que les activités prévues aient été menées à bien, puisque l'objet du projet était l'échange de savoir-faire et de formation.

Le deuxième projet au Maroc a fait l'objet, en 2004, d'une subvention de 87.000 euros accordée par M. Van Cauwenberghe à la Communauté urbaine de Charleroi avec, comme gestionnaire du dossier, M. Rovillard. Il s'agissait là d'une expertise et d'un plan de sauvetage de la Médina de Beni-Mellal. Deux missions ont été exécutées à cette fin, en 2005 et 2006, mais ce projet avait fait l'objet d'un avis réservé de l'administration, du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale et du Délégué de Rabat. Un contrôle a laissé apparaître des doutes sur la recevabilité des pièces déposées pour appuyer la demande de liquidation de la tranche de subvention demandée en juillet 2006. Cela a conduit la DRI à demander un état de dépenses actualisées à la Communauté urbaine de Charleroi, mais M. Van Cauwenberghe, Président de la CUC, a notifié à la DRI, le 30 août dernier, son souhait d'arrêter le projet et de rembourser la DRI du montant de la tranche versée.

Le premier dossier, qui avait fait l'objet d'un avis favorable, a également fait apparaître des doutes sur la recevabilité de certaines dépenses et la recevabilité de certaines pièces, ce qui a conduit la DRI à réclamer le remboursement de 8.643 euros. Ces éléments ont été portés à la connaissance de la justice.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse détaillée. J'observe que le projet chilien a apporté des éléments en matière de coopération aux communautés locales. Les deux autres projets paraissent à tout le moins légers, et l'intitulé du premier permettait de faire beaucoup de choses. Le deuxième, heureusement a été arrêté. Je me demande si tout cela aurait été interrompu, si l'affaire Rovillard n'avait pas éclaté. Je constate que, parfois, on soutient des projets qui n'ont pas grande importance, sinon pour ceux qui les lancent. Ce n'est pas ma conception de la coopération au développement.

M. le Président. – L'incident est clos. Notre ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 53 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Maurice Bodson, PS

M. Michel Lebrun, cdH

M. Richard Miller, MR

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre

M. Charles Janssens, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
CGRI	Commissariat général aux Relations internationales
CoCoF	Commission communautaire française
CUC	Communauté urbaine de Charleroi
DGRE	Direction Générale des Relations Extérieures
DRI	Direction des Relations internationales
FDF	Front démocratique des Francophones
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement